

- ZONES D'AFFECTATION

Zone à bâtir légale

Zone de protection du site construit

Aire forestière

ZONE A BATIR LEGALEE

ZONE DE PROTECTION DU SITE CONSTRUIT

AIRE FORESTIERE
- ELEMENTS SUPERPOSES

Front d'implantation obligatoire

Orientation de faîte de toit

Accès aux affectations futures

Limite de construction

Distance de construction à la forêt

Secteurs superposés

Immeubles protégés - catégories 1/2/3

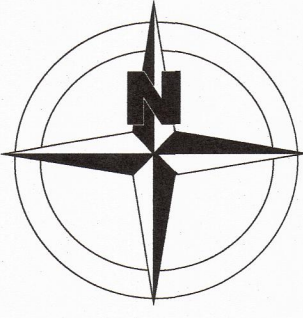
Arbre - boisement hors forêt (en zone à bâtir)

Autres éléments superposés

Bâtiment existant non soumis à l'abus

Périmètres superposés

Plan d'aménagement de détail obligatoire
- LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR NE SONT PAS MENTIONNEES SUR LE PAZ.
LES DONNEES NUMERIQUES SONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-AUBIN,
mail:commune@saint-aubin.ch, OU AU BUREAU URBASOL SA, mail:info@urbasol.ch
- 1'193'400



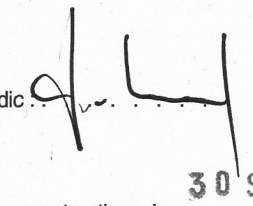
2142

Mis à l'enquête publique par publication dans la feuille officielle (FO) n° 17 du 27 avril 2018

Adopté par le Conseil communal de la commune de Saint-Aubin, le 24.09.2018

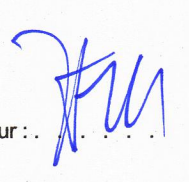
Le Secrétaire : 



Le Syndic : 

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le 30 SEP. 2020



Le Conseiller d'Etat, Directeur : 


-